



**Titre du poste : Gestionnaire en santé publique**  
**Ministère :** Santé  
**Localité :** Rankin Inlet  
**Numéro de référence : 10-03-320-08KW**

**Type d'emploi :** Poste à durée indéterminée

**Échelle salariale :** 117 746 \$ à 133 647 \$ par année, 37,5 heures par semaine  
**Indemnité de vie dans le Nord :** 18 517 \$ par année  
**Statut syndical :** Poste non syndiqué  
**Logement :** Un logement subventionné est offert pour ce poste.  
**Date de clôture :** Ouvert jusqu'à ce que le poste soit comblé

Cette offre d'emploi est ouverte à tous les candidats et candidates.

Le gouvernement du Nunavut a été nommé l'un des meilleurs employeurs en matière de diversité du Canada et l'un des employeurs canadiens de choix pour les jeunes et les personnes nouvellement diplômées en 2023. Avec l'une des populations les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide au Canada, le Nunavut est un territoire dynamique, vivant et déterminé à devenir un lieu encore meilleur pour les générations futures. En tant que gouvernement, nous travaillons à renforcer notre modèle unique de gouvernance – qui intègre les valeurs sociétales inuites, favorise l'utilisation de l'inuktitut, est parvenu à assurer une bonne représentativité de ses citoyens dans la fonction publique et collabore avec ses partenaires pour permettre au Nunavut de réaliser son potentiel. La personne retenue profitera d'un salaire concurrentiel, d'assurances médicale et dentaire, d'un régime de retraite à prestations déterminées, d'une aide financière pour sa réinstallation et d'occasions de formation et d'avancement professionnel.

Le ou la gestionnaire en santé publique assure une direction et une gestion efficaces de l'unité locale de santé publique tout en veillant à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un éventail de programmes et de services de santé publique. Le ou la gestionnaire garantit aux particuliers, aux familles et aux collectivités la prestation de soins infirmiers du domaine de la santé publique, la surveillance en matière de maladie transmissible, la prévention et le contrôle dans la région, en plus des activités de promotion de la santé visant à favoriser la santé et le mieux-être de la population dans son ensemble.

Le ou la gestionnaire doit s'assurer que les programmes et services de santé publique mandatés sont offerts conformément à la Loi sur la santé publique, à ses normes et à ses règlements, et travaille à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de santé publique du Nunavut et de toute autre initiative de santé publique nécessitant la mise en œuvre à l'échelle de la collectivité.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes nécessaires à cet emploi s'acquièrent habituellement au moyen d'un diplôme de premier cycle en soins infirmiers, combiné à un minimum de cinq années d'expérience dans le domaine des soins infirmiers en santé publique et à trois ans d'expérience de supervision dans un établissement de soins de santé. Une maîtrise en soins infirmiers, en administration de la santé ou en amélioration de la qualité constitue un atout. Il est essentiel que la personne retenue possède un certificat de soins immédiats en réanimation cardiorespiratoire à jour et fasse renouveler ce certificat tous les ans. Elle doit obtenir et conserver un certificat en immunisation du Nunavut (doit l'obtenir dans un délai d'un mois suivant l'embauche). Les candidates ou candidats doivent être admissibles à l'inscription à la CANN.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.



Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est requise.

Veillez noter que l'embauche pour ce poste est conditionnelle à la vaccination contre la COVID-19. Veuillez soumettre une preuve de vaccination contre la COVID-19 avec votre candidature. Les voyageurs et voyageuses doivent s'informer des exigences en vigueur dans leur province ou leur territoire.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'anglais et le français. Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut. La maîtrise de plus d'une des langues officielles du Nunavut est considérée comme un atout. Sont aussi considérés comme des atouts la connaissance des collectivités, de la culture, du rapport à la terre et de l'Inuit Qaujimajatuqangit de même que de l'inuktitut, ainsi qu'une expérience de travail dans un milieu interculturel nordique.

Une combinaison acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte pour ce poste. Nous vous encourageons à postuler si vous possédez les années d'études ou une expérience équivalente aux exigences en matière d'études et d'expérience décrites ci-dessus.

Le personnel infirmier occupant à temps plein un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 \$ à l'embauche; une prime supplémentaire de 5 000 \$ à son 18<sup>e</sup> mois de service; et enfin une prime de 10 000 \$ à son 30<sup>e</sup> mois de service. Des primes additionnelles de 9 000 \$ à titre d'indemnité annuelle pour un emploi de première ligne et une prime de rétention mensuelle de 375 \$, soit 4 500 \$ par année, sont également offerts.

Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de doter de futurs postes vacants.

**Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse [nunavutnurses@gov.nu.ca](mailto:nunavutnurses@gov.nu.ca). Veuillez inscrire le NUMÉRO DE RÉFÉRENCE dans l'objet de votre courriel.**

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que son effectif soit représentatif de sa population. Par conséquent, la priorité sera accordée aux Inuits qui se définissent comme Inuit inscrit en vertu de l'Accord du Nunavut conformément aux dispositions de la Politique de priorité d'embauche.
- Les fonctionnaires du gouvernement du Nunavut qui sont en période d'essai doivent obtenir et fournir une autorisation écrite de l'administration générale du ministère qui les emploie. Ladite autorisation écrite doit accompagner le dossier de candidature pour que celui-ci soit pris en considération.
- Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature. Les casiers judiciaires seront évalués en fonction de la portée et des obligations du poste. Par ailleurs, cette mesure s'applique uniquement pour les postes exigeant une vérification satisfaisante du casier judiciaire ou de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.
- Les candidats ou candidates peuvent soumettre leur curriculum vitæ dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut.
- Nous communiquerons uniquement avec les candidats et candidates retenus pour une entrevue.
- Les candidats ou candidates possédant une attestation pour des études postsecondaires achevées à l'étranger ont la responsabilité de faire évaluer cette attestation par un établissement d'enseignement canadien reconnu. Le manquement à cette obligation peut donner lieu au rejet de leur candidature.